



La lettre de



Mairie ☎ 02 32 48 73 00

Fax : 02 32 49 28 00

Du Lundi au Vendredi 08h30 - 12h00

et 13h30 - 17h30

Le Samedi 09h00 - 12h00

✉ Rue Neuve 27610 Romilly sur Andelle
mairie@romilly-sur-andelle.fr

Site internet : www.romilly-sur-andelle.fr

Service urbanisme en Mairie :

Ouvert au public tous les jours le matin
8h30 - 12h00

C.C.A.S. le matin ☎ 02 32 48 73 08

Police Municipale ☎ 06 85 55 39 42

☎ 06 81 68 51 87

Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h30

Le Samedi de 9h à 12h00

Après 19h30, faire le 17 Gendarmerie

Biblio-Médiathèque ☎ 02 32 48 18 28

Lundi - Mardi - Jeudi 16h30 - 18h30

Mercredi - Vendredi 10h00 à 12h00
14h00 à 18h30

Samedi 09h00 - 12h00

Courriel : bibli.romilly@wanadoo.fr

Déchetterie ☎ 06 63 15 40 16

Du 1er Avril au 30 Septembre

Lundi : 08h00 - 11h45 et 13h30 - 17h45

Mardi, jeudi : 08h00 - 12h15

Mercredi, Vendredi, Samedi : 09h00 - 11h45
13h30 - 17h45

Du 1er Octobre au 31 Mars

Lundi, Mardi, Jeudi : 13h30 - 16h45

Mercredi, Vendredi, Samedi : 09h00 - 11h45
13h30 - 16h45

LA POSTE ☎ 02 32 49 76 49

Uniquement le matin :

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12h30

Jeudi et Samedi de 9h à 12h

Gymnase ☎ 06 71 87 33 09

R.P.A. La Potière ☎ 06 14 85 05 74

Permanences des élus

Municipalité

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire de Romilly sur Andelle
Samedi 02 Décembre et le Samedi 09 Décembre 11h à 12h

Monsieur Detlef KUHN, Adjoint Travaux

⇒ le 3ème Jeudi de 17 h à 18 h

Madame Dominique DAVID, Adjointe Vie Sociale

⇒ le 2ème Lundi de 17h30 à 18h30

Monsieur Bernard HURAY, Adjoint Urbanisme et Voirie

⇒ le 2ème Lundi de 17 h à 18 h

Monsieur Xavier CHIVOT, Adjoint Vie Associative

⇒ le 2ème Mercredi de 18 h à 19 h

Madame Pascale GERARD, Adjointe Culture, Sport, Restauration

⇒ le 3ème Jeudi de 17 h à 18 h

Monsieur Pierre CHIAPELLO, Délégué aux Affaires Scolaires

⇒ le 2ème Mardi de 17 h à 18 h

Mr Didier HOUSSAYE, Délégué Communication - Entreprises

⇒ le 2ème Mercredi de 17 h à 18 h

Monsieur Frédéric VIEUX, Délégué Budget - Finances

⇒ le 3ème Lundi de 17h30 à 18h30 (sur demande)

Vous pouvez également laisser un message pour l' élu concerné avec vos coordonnées auprès du secrétariat qui fera suivre ☎ 02 32 48 73 00

Madame Françoise COLLEMARE / Monsieur Thierry PLOUVIER
Conseillers Départementaux du Canton de Romilly/Andelle

Uniquement sur rendez-vous

☎ 06 82 66 55 81

☎ 06 25 22 66 72

Crèche Halte-garderie Récré Andelle ☎ 02 32 49 22 57

MJC A.L.E.R. (Secrétariat) ☎ 02 32 48 04 09

La MARELLE ☎ 02 32 48 04 09

RIBAMBELLE périscolaire maternelle ☎ 02 32 49 66 79

ECOLE DE MUSIQUE ☎ 02 32 48 12 54

Ecole Maternelle GENEVOIX ☎ 02 32 48 17 88

Ecole Louise MICHEL ☎ 02 32 68 79 23

Collège des Deux Amants ☎ 02 32 49 45 22

C.D.C.L.A. ☎ 02 32 49 61 27 La Vente Cartier BP 20

27380 Charleval cdcla-andelle.fr

D
E
C
E
M
B
R
E

2
0
1
7



Le mot du maire

(Décembre 2017)

⇒ **Transfert des PACS vers les mairies**

A partir du 1^{er} novembre 2017, les couples qui **souhaitent conclure un PACS** (Pacte Civil De Solidarité) ne pourront plus le faire au tribunal d'instance.

Il sera possible de l'établir en mairie de Romilly. Ce ne sera pas une cérémonie, mais seulement l'enregistrement d'un acte. **Nous souhaitons tout de même que ce soit fait devant un élu.**

⇒ **Modalités d'inscription aux écoles de Romilly sur Andelle**

Depuis 2008, seuls les enfants dont les parents résident sur la commune de Romilly ont le droit d'être inscrits dans nos écoles. Pour la rentrée 2018-2019, nous permettrons aussi aux **enfants dont les grands-parents sont résidents à Romilly** de pouvoir s'y inscrire.

⇒ **Réduction des horaires de la poste à Romilly sur Andelle**

Nous venons d'apprendre la **réduction des horaires de la Poste**. Elle n'est plus ouverte que les matins du lundi au samedi (9h – 12h ou 9h – 12h30) depuis le 13 Novembre. Nous venons seulement de recevoir un courrier officiel de la direction de la Poste le 6 novembre.

Du fait des fermetures occasionnelles de la Poste, nous avons anticipé cette mauvaise décision. Vous êtes nombreux à être venus signer la **pétition pour une ouverture régulière de la Poste** en Mairie et nous vous remercions de votre soutien (plus de 340 personnes ont signé).

Nous considérons qu'il y a défaillance du service public auprès de nos habitants.

Nous avons envoyé cette pétition dès maintenant aux responsables de la Poste et aux personnalités politiques (Préfet, Sous-Préfet, Députée, 3 Sénateurs, Président du Conseil Régional, Président du Conseil Départemental, Conseillers Départementaux, Association des Maires de l'Eure).

⇒ **Transfert du Forum des Métiers et des Formations**

Nous avons eu la chance d'accueillir **pendant 16 ans le Forum des Métiers et des Formations** destiné à 1200 élèves de 3^{ème} grâce au GIVAPE pendant 14 ans et à la Mission Locale pendant deux ans. L'éducation nationale était toujours un partenaire primordial de ce forum.

Les 14 premières années, les collèges concernés se trouvaient chez nous et sur les plateaux Est de Rouen, Romilly était assez central et le complexe Aragon permettait de recevoir cette grande manifestation.

Maintenant, c'est la CASE et la ville du Val de Reuil qui accueillent au stade Jesse Owens ce forum et nos élèves prendront le car pour rejoindre leurs homologues de Pont de l'Arche, Val de Reuil, le Vaudreuil et Louviers.

⇒ **Très haut débit sur la commune de Romilly**

Le **déploiement du très haut débit** (100 Mbit/s) est prévu sur Romilly pour le **second semestre de l'année 2019**.

Si vous faites le choix de la fibre optique (qui deviendra rapidement nécessaire), le coût sera de 60 € TTC de raccordement auquel s'ajouteront des frais d'accès auprès de votre fournisseur.

Pour ceux qui habitent en bordure de route, le raccordement se fera très facilement, pour ceux qui en sont éloignés, il faudra prévoir une tranchée à moins d'avoir déjà prévu les fourreaux.

⇒ **Longueur de la voirie communale de Romilly sur Andelle**

Avec la nouvelle voirie, le passage Condorcet, qui dessert notre cœur de Bourg, la **longueur de la voirie communale** classée dans le domaine public représente **19938 m, soit près de 20 km.**

⇒ Côte Jacques ANQUETIL

Des nouveaux panneaux directionnels sur la RD 321 près du collège indiquent la **côte Jacques ANQUETIL**. C'est une reconnaissance du Département pour notre patrimoine touristique et sportif. Pour rappel, c'est en 1996 que la côte reliant Romilly et La Neuville Chant d'Oisel a été inaugurée par les élus des deux communes, la famille de Jacques et les plus grands sportifs français avec le soutien de 500 bénévoles.

⇒ Déclassement de la RD 321 par les services de l'Etat

Nous avons écrit à Monsieur le Ministre Nicolas HULOT pour lui exprimer **notre souhait de déclasser la RD 321 en la changeant de catégorie**. Il nous a aussitôt orientés vers les services de la Ministre des Transports Elisabeth BORNE. Celle-ci nous a répondu que dorénavant, la compétence revenait à Monsieur Pascal LEHONGRE, Président du Conseil Départemental et que c'était à lui d'en prendre la décision.

Nous vous avouons tourner en rond sur ce genre de dossier. Nous avons donc de nouveau écrit aux services du Département pour qu'ils interviennent en ce sens. Le trafic des poids lourds en transit sur notre RD321 est insupportable et il faut qu'il y ait enfin une solution.

⇒ Charte de l' élu local

Nous avons toujours privilégié au niveau communal et intercommunal un code d'éthique. J'ai eu l'occasion en Conseil Municipal de rappeler la **charte de l' élu local** qui s'applique bien ici :

L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et des ses fonctions.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

⇒ Borne de recharge pour véhicules électriques

Nous avons signé une convention avec le SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure) pour assurer **la maintenance et les réparations de la borne électrique** située sur la zone commerciale de la Planquette près de Securitest et d'Intermarché. La commune n'aura aucun engagement financier supplémentaire.

⇒ Travaux divers dans la commune

Nous avons réalisé des enrobés avec la CDCLA (Communauté de Communes Lyons Andelle) pour des travaux de voirie, en particulier la réfection totale de la **rue Camille Saint-Saëns** sur 175 m qui dessert la Résidence de la Planquette avec la réhabilitation des parkings, des trottoirs ainsi que la récupération des eaux pluviales. L'ensemble de la voirie est à la charge de la CDCLA, nous prenons à notre compte les parkings et le chemin piétonnier.

Certaines surfaces de l'**aire de jeux** ont été dégradées, nous les avons remises en état avec une entreprise spécialisée.

⇒ Vie communale

Monsieur Serge POTTIER part en retraite le 1^{er} janvier 2018. Nous avons nommé un nouvel **agent de propreté**, Monsieur Anthony LANGUI qui entrera en fonction le 1^{er} décembre 2017 pour travailler 2 semaines en accompagnement avec son prédécesseur.

Monsieur Jacques TAPIA fait valoir ses droits à la retraite également au 1^{er} janvier 2018. Il sera remplacé par Monsieur Donatien CAUCHY comme **agent des espaces verts** à partir de ce 1^{er} janvier.

Monsieur Benjamin LAMARE a réussi son examen professionnel d'**agent de maîtrise**. Nous le nommons donc à ce grade à partir du 11 janvier 2018.

Le vendredi 17 novembre, une deuxième conférence « **Si Romilly m'était conté** » a été présentée par Monsieur Jean BARETTE à la bibliothèque médiathèque Jacques Prévert. Le thème en était **les Moulins de l'Andelle et l'histoire de Romilly**.

Nous avons organisé notre deuxième **cérémonie de la citoyenneté** le vendredi 24 novembre à la mairie. Tous les jeunes de 16 et 17 ans y étaient conviés. Nous leur avons présenté notre commune grâce à un montage audio-visuel et nous leur avons fait part des droits et des devoirs des citoyens.

La CDCLA nous installera les **illuminations de Noël** sur la voie publique début décembre. Nos services techniques mettront des sapins décorés à divers endroits de la commune (écoles maternelle et élémentaire, halte-garderie, crèche, Marelle, Potière, Aragon, C.A.R.R.E., mairie). Nous allons illuminer la mairie, le C.A.R.R.E., la Potière et le complexe Aragon. Un sapin de Noël décoré sera installé sur le parking Caliste.

Des jeunes de notre commune vont distribuer le samedi 16 décembre les **colis de Noël** à tous nos seniors âgés de plus de 65 ans (189 couples et 238 personnes seules, soit 616 personnes). Nous avons le grand plaisir d'organiser cette distribution. Des membres du CCAS iront remettre un cadeau à ceux qui sont hospitalisés.

Nous aurons le **Noël de la commune** le dimanche 17 décembre à l'espace Aragon à 15h (spectacle de magicien comique participatif « Quovadis Show », goûter, arrivée du Père Noël) et nous espérons accueillir comme l'année dernière plus de 300 enfants et parents de Romilly. L'entrée est évidemment gratuite.

Nous organisons un repas avec nos **employés communaux** le mercredi 20 décembre au C.A.R.R.E.

Les « papis et mamies » de notre Conseil Municipal vont passer avec le **Père Noël** dans nos écoles pour distribuer aux scolaires des friandises le mercredi 20 décembre.

⇒ Nos associations

Le samedi 2 décembre, un repas animé a lieu à l'espace Aragon pour le **Téléthon** organisé par des bénévoles avec le soutien de plusieurs associations et de la commune. De nombreuses autres actions sont mises en place pour soutenir les dons au Téléthon.

Le mardi 5 décembre, l'**UNC** et **la commune** rendront hommage aux Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

Les samedi 9 et dimanche 10 décembre, un loto est organisé au complexe Aragon pour le **Téléthon**.

Le dimanche 10 décembre, ce sera "La Corrida", course à pied avec différentes catégories et des élus, organisée par les **Mille-Pattes**.

Le samedi 16 décembre, le club des **Roses d'Automne** organisera son goûter de Noël au C.A.R.R.E.

Le dimanche 31 décembre, nous aurons le réveillon de la Saint-Sylvestre organisé par le **Comité des Fêtes**.

Bon mois de Décembre et bonnes fêtes de fin d'année....

Retenez la date des « **Vœux du Maire pour tous** » où vous êtes invités :

le vendredi 5 janvier 2018 à 18 h à la salle Aragon.

A cette occasion, nous pourrons partager le verre de l'amitié.

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 20 Décembre à 18h30

Vie Communale

Distribution des colis de Noël



La distribution des colis de Noël aux personnes âgées aura lieu le :

Samedi 16 Décembre 2017 le matin

Comme chaque année, les enfants assureront la distribution avec une remorque.



Noël de la Commune Quovadis Show Dimanche 17 Décembre



Jazz, le chien

Début du spectacle : 15 heures précises
Complexe Louis ARAGON

Spectacle de magicien comique participatif + Jena la contorsionniste et assistante magicienne
+ Jazz, le chien.

Puis arrivée du Père Noël, distribution de friandises et goûter pour les enfants et les adultes.

Romillython



Vendredi 8 Décembre : Vente de brioches sur le marché.

Samedi 9 Décembre : de 8h30 à 9 heures, vente de brioches à côté du charcutier de Romilly et à la Potière.

Samedi 9 et Dimanche 10 Décembre : LOTO animé par Loto Passion au complexe Louis ARAGON



Renseignements et réservations : Jacqueline VEDIE ☎ 02 32 48 70 22

Fleurissement 2017

Campagne Départementale des Villes et Villages Fleuris

Le 13 Novembre 2017, Monsieur Pascal LEHONGRE, Président du Département de l'Eure et Monsieur Thierry PLOUVIER, Président d'Eure Tourisme, ont remis deux diplômes à la commune :

- Romilly sur Andelle, Chef lieu de Canton = labellisée 1 Fleur
- Romilly sur Andelle, Chef-lieu de Canton = Prix d'Honneur 1 Fleur

Un chèque de 150 € pour la commune a été reçu au titre de ces deux récompenses.

CONCOURS D'ILLUMINATIONS DE NOEL



Un jury de Conseillers Municipaux viendra visiter en Décembre les illuminations de Noël de votre maison si vous vous inscrivez à l'aide du coupon ci-dessous, du :

1er Décembre au 15 Décembre

✂



COUPON - REPONSE
Illuminations de Noël 2017

à remettre en Mairie entre le 1er et le 15 Décembre au plus tard

Madame, Monsieur

Adresse : Romilly sur Andelle

☎ :

Souhaite participer au concours.

La visite se fera à partir du 15 Décembre.

Vie sociale

Les Restos du Cœur



La campagne d'Hiver a **débuté à Romilly le Mardi 21 novembre 2017 pour s'achever le 18 Mars 2018.**

Les inscriptions se poursuivent tout au long de l'année pour les personnes qui auront besoin de nous.

☎ aux heures d'ouverture 09 64 23 14 27 ou Nelly 02 32 48 07 90 - 06 61 90 51 34.

C.C.A.S.

Etablissement communal autonome et indépendant du Conseil Municipal

Ses principales missions consistent à accueillir, écouter, informer, orienter, conseiller, aider, sous couvert des membres du C.C.A.S. (5 élus et 4 membres extérieurs).

Nous sommes bien sûr à votre disposition pour vous aider :

Lundi 8h30 – 12h / Mardi 13h30 – 17h / Mercredi 8h30 – 12h / Jeudi 8h30 – 12h / Vendredi 8h30 – 12h

☎ **02.32.48.73.08 Corinne CANDEIAS**

Pour info : une aide à la **cantine** est également possible sous certaines conditions. Prendre contact avec le C.C.A.S.

Après-midi gourmande RPA La Potière : Mercredi 27 Décembre.

Logements RPA La Potière libres : pour toute information ☎ **02.32.48.73.08 Corinne CANDEIAS**



Résidence pour Personnes âgées - La Potière

Dans un cadre verdoyant bordé d'un cours d'eau, agréable et convivial, le foyer résidence pour personnes âgées "La Potière" de Romilly-sur-Andelle, accueille les personnes de plus de 60 ans valides ou semi-valides (autonomes).



Actuellement quelques T1 (33 m2) restent disponibles, pour un loyer de 444 € (charges de chauffage au gaz et d'eau comprises).

Ces appartements non meublés sont remis à neuf. L'aide personnalisée au logement (APL) peut être attribuée selon les ressources.

La Résidence se trouve dans une ville dotée de tous les services de proximité (commerces, poste, cabinet médical, pharmacie, cabinet dentaire, livraison de repas et intervention d'aide-ménagère possibles). Des activités sont proposées dans la Résidence (club des roses d'automne et par la municipalité).

La mairie assure une fois par semaine la prise en charge des résidents en mini bus jusqu'au supermarché.

Le FRPA " La Potière", par son cadre exceptionnel, propice au calme et la sérénité avec un loyer convenable, constitue un endroit idéal pour une retraite paisible.

**Pour tous renseignements complémentaires ou visite
CCAS de Romilly-sur-Andelle 02 32 48 73 08**



Permanence C.I.D.F.F.
(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)
Mardi 19 Décembre

La permanence est assurée en Mairie de Romilly sur Andelle tous les 3èmes mardis du mois de 13h30 à 16h45.
Rendez-vous conseillé au 02 32 33 44 56 - CDIFF de l'Eure, 12 rue de l'Espéranto - Espaces Olympes de Gouges - Apt 42 - 27000 EVREUX - Mail : standard@cdif27.fr

Informations sur les permanences des assistantes sociales

Permanences d'accueil social à Fleury sur Andelle, le mardi après-midi et le jeudi matin avec rendez-vous.
Permanences de Romilly / Andelle à la RPA La Potière sur rendez-vous.

Pour tout nouveau dossier ou en cas de difficultés, téléphoner au numéro unique : 02 32 31 97 17.

Sinon, joindre le centre médico social de Fleury sur Andelle au 02.32.49.52.21



Initiatives pour l'Emploi des Jeunes

Dynamic'Emploi a mis en place une action en faveur des jeunes sur le territoire.

Public : Jeunes de moins de 26 ans sans emploi et sans formation au moment de l'entrée.

But : entrée en emploi et / ou en formation.

Accompagnement renforcé d'une durée de 6 mois : 1 entretien individuel tous les 15 jours, une journée par semaine d'action collective.

Si vous êtes intéressé(e), merci de contacter le 06 81 01 95 78.



Permanences de la Mission Locale - Espace Enfance Jeunesse La Marelle
25 Sente des Jardins du Levant

Vendredis 15 et 22 Décembre de 9h30 à 12h00

Mercredi 06 Décembre de 14h00 à 16h30

Contact Mission Locale : ☎ 02 32 49 90 09 Email : mission.locale@mlv2al.fr Site internet :
www.mlv2al.fr www.facebook.com/missionlocale.v2al



Vous recherchez un moyen de locomotion pour un emploi, une formation, une démarche...

La Mission Locale et la Communauté de Communes de l'Andelle, en partenariat avec l'association Alfa, mettent à **votre disposition deux scooters et une mobylette** pour effectuer vos déplacements.

Renseignements ☎ 02 32 49 90 09



Croix Rouge Française

Horaires d'ouverture du « Vestiboutique » de l'antenne de Fleury sur Andelle - Local au Petit Nojeon (RD 321)

Ouverture les mardis et vendredis de 14h00 à 16h00 et le deuxième samedi du mois de 14h00 à 16h00.

Vie Associative

Saint-Sylvestre du Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes organise son traditionnel Réveillon de la Saint-Sylvestre le **Dimanche 31 décembre** au Complexe Louis Aragon. La soirée, au prix de 60 €, sera animée par Sevy Golden. Forts du succès des années précédentes, nous affichons d'ores et déjà **«COMPLET»**. Nous sommes désolés de ne pouvoir satisfaire toutes les demandes. Le Comité des fêtes vous remercie pour votre confiance et vous souhaite de belles fêtes de fin d'Année.



R.A.S.



Stage de PILATES



La *méthode Pilates*, parfois simplement appelée **Pilates**, est un système d'activité physique développé au début du XX^e siècle par un passionné de sport et du corps humain, Joseph PILATES. La méthode Pilates est pratiquée au tapis avec ou sans accessoires ou à l'aide d'appareils. Elle a pour objectif le développement des muscles profonds, l'amélioration de la posture, l'équilibrage musculaire et l'assouplissement articulaire, pour un entretien, une amélioration ou une restauration des fonctions physiques.

Vendredi 15 décembre

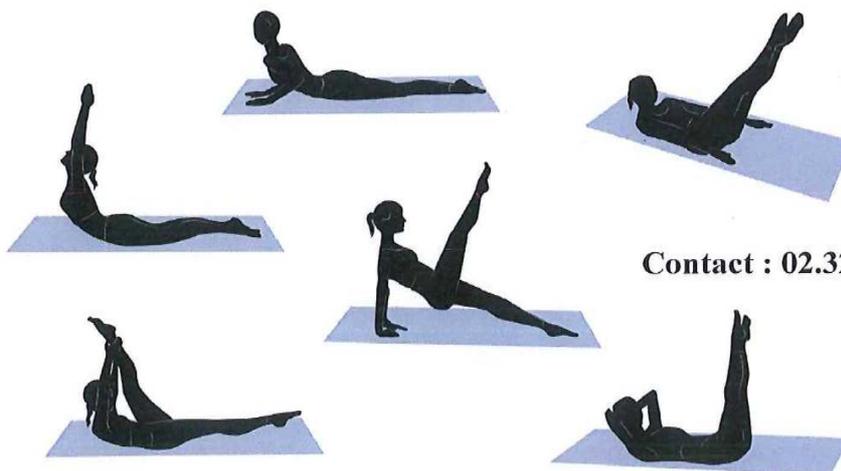
de 19h15 à 20h15

Entrée

au CARRE

Gratuite

à ROMILLY sur Andelle



Contact : 02.32.49.95.82



Authentik Aventure Club Aventure Saison 2017-2018 Planning prévisionnel

Mercredis 6, 13 et 20 Décembre : Escalade à Romilly
Mercredi 10 Janvier : Orientation chez Authentik Aventure – déco parapente
Mercredi 17 Janvier : Orientation jeu au château des Deux Amants
Mercredi 24 Janvier : Orientation chez Authentik Aventure – Romilly
Mercredis 31 Janvier, 7 et 14 Février : Spéléo à la grotte du Thuit
Mercredi 21 Février : Orientation-Spéléo à la grotte du Thuit

Matériel nécessaire : pour chaque séance, prévoir une tenue de sport (avec polaire, veste coupe-vent, une paire de chaussures pouvant aller dans l'eau et la boue), un petit sac à dos (avec une gourde et un en-cas) et du change.
Pour les séances VTT, prévoir un VTT en état de fonctionnement (vérifier notamment les freins) et un casque de VTT.
Christophe VANDER CRUYSSSEN ☎ 06 72 84 66 50 - Mail : christophe@authentikaventure.fr



Le curcuma, épice santé du quotidien

Samedi 2 Décembre 2017, de 14h30 à 16h30

Pôle bio des Hauts Prés, Val De Reuil (27)

Contenu en préparation...

Adulte adhérent 12 € - Enfant adhérent 6 €
Adulte non-adhérent 17 € - Enfant non-adhérent 12 €

Inscription en ligne: <https://www.helloasso.com/associations/saveurs-et-savoirs/evenements/le-curcuma-epice-sante-du-quotidien>

Vous pouvez vous inscrire directement en ligne sur le site Hello Asso. La plateforme vous demandera un pourboire pour leurs frais de structure mais vous n'êtes pas obligés de le verser.



Gâteau chocolat bio, lait de coco et rooibos

Samedi 9 Décembre 2017, de 14h30 à 16h30

Pôle bio des Hauts Prés, Val De Reuil (27)

Adulte adhérent 12 € - Enfant adhérent 6 €
Adulte non-adhérent 17 € - Enfant non-adhérent 12 €

Inscription en ligne: <https://www.helloasso.com/associations/saveurs-et-savoirs/evenements/gateau-chocolat-bio-lait-de-coco-et-rooibos>

Vous pouvez vous inscrire directement en ligne sur le site Hello Asso. La plateforme vous demandera un pourboire pour leurs frais de structure mais vous n'êtes pas obligés de le verser.



Inscription par la poste : il suffit d'envoyer ou de déposer votre règlement à l'ordre de: Saveurs et Savoirs - 704 avenue de la gare - 27610 Romilly sur Andelle.

Au dos du chèque, précisez votre nom, l'atelier choisi, votre téléphone, et votre adresse mail.

Une fois inscrit, vous recevrez un mail quelques jours avant avec le descriptif de l'atelier, l'itinéraire, et le petit matériel à apporter.

Pour toute info, vous pouvez contacter Céline, Esther ou Julie : 02 32 48 06 71 - webmaster@saveursetsavoirs.fr

Date	Lieu	Horaires	Equipe RPFC	Visiteurs	COMPETITIONS
02-déc	Romilly sur Andelle	10H00	U7	PLATEAU GYMNASE	CHAMPIONNAT
02-déc	Pont Saint Pierre	10H00	U9	PLATEAU	CHAMPIONNAT
02-déc	Pont Saint Pierre	14H30	RPFC U13	GISORS B	CHAMPIONNAT
02-déc	Romilly sur Andelle	15h00	RPFC U15	VALLEE D OISON	CHAMPIONNAT
03-déc	Pont Saint Pierre	15h00	RPFC B	ALIZAY	CHAMPIONNAT
03-déc	Romilly sur Andelle	15h00	RPFC C	LA CROIX VALLEE D EURE B	CHAMPIONNAT
03-déc	Pont Saint Pierre	10h00	RPFC MATIN	ETREPAGNY MATIN	CHAMPIONNAT
09-déc	Romilly sur Andelle	10H15	U11A ET 11B	LES ANDELYS , GISORS	CHAMPIONNAT
09-déc	Romilly sur Andelle	15h00	ENTENTE U18	LOUVIERS	CHAMPIONNAT
10-déc	Pont Saint Pierre	14H30	RPFC A	OISSEL B	CHAMPIONNAT
16-déc	Romilly sur Andelle	10H00	U13 FEMININES	PLATEAU GYMNASE	CHAMPIONNAT
17-déc	Pont Saint Pierre	10H00	RPFC MATIN	ST SEBASTIEN	COUPE DE L EURE



Le tirage au sort de la coupe de Normandie Seniors A n'étant pas encore effectué, pour le dimanche 17 décembre, nous vous invitons à venir le consulter sur le site RPFC footéo.com ou sur la page facebook RPFC OFFICIEL.

Les Mille-Pattes



Le **Dimanche 10 décembre 2017 se déroulera la 12^{ème} Corrida de St Nicolas**, course pédestre ouverte à toutes et à tous, enfants et adultes, licenciés ou non, organisée par le Club Romillois d'Athlétisme, Les Mille-Pattes de Romilly.

Lors de cette manifestation sportive, la circulation et le stationnement seront réglementés de 9h00 à 12h00, comme précisé par l'arrêté municipal n° 082/17 et l'arrêté Préfectoral n° D3 BPA 17 0355. Des signaleurs seront postés aux différents carrefours et feront respecter la réglementation : toute infraction sera pénalisée par les services compétents.

La réglementation concerne le parcours suivant : Rue Neuve, Avenue de la Gare, Rue des Hautes Rives, Chemin du Moulin des Ponts, Rue Blingue, Rue Marbeuf, Rue de la Planquette, Rue Saint-Georges.

De même que la circulation sera interdite : Rue Saint-Georges du carrefour de la Rue de la Planquette à la boulangerie et Rue Neuve de la Rue Saint-Georges à la Sente Langlois.

Les organisateurs, conscients des problèmes occasionnés par cette manifestation sportive, vous prient de les excuser et vous invitent à venir encourager les participants ou à participer aux différentes épreuves.

Comptant sur la compréhension et le sportivité de chacun d'entre vous !

ROMILLY SUR ANDELLE (27)

DIMANCHE 10 DECEMBRE 2017

12^{ème} CORRIDA de St-Nicolas

ORGANISÉE PAR LE CLUB FFA, AGRÉÉ JEUNESSE ET SPORTS " LES MILLE-PATTES DE ROMILLY"

Attention : nouveau programme et nouveaux horaires

9H00 : 2 KM : 12 À 15 ANS : G & F : 3 €

9H05 : 1,5 KM : 10 & 11 ANS : G & F : 3 €

9H30 : 150 M : 2 À 5 ANS : GRATUIT

9H45 : 500 M : 6 À 9 ANS : GRATUIT

10H00 : 5 KM : MINIMES À MASTERS ET ELUS : 6 €

10H30 : 10 KM : CADETS À MASTERS ET ELUS : 8 €

INSCRIPTIONS SUR PLACE DÈS 8H00 AVEC 2 € DE PLUS POUR LE 5 ET 10 KM.

LES INSCRIPTIONS ET RETRAITS DE DOSSARDS SERONT CLOS 15 MN AVANT CHAQUE DÉPART
SUR PLACE : PARKING : DOUCHES.

IL EST INTERDIT DE COURIR ACCOMPAGNÉ D'UN ANIMAL, D'UNE POUSSETTE, D'UN VÉLO OU D'UN SKATEBOARD.

TOUT CONCURRENT N'AYANT PAS SON DOSSARD APPARENT PENDANT L'ÉPREUVE NE SERA PAS CLASSÉ.



**BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER AVANT LE 05.12. 2017 À : LES MILLE-PATTES DE ROMILLY
CORRIDA DE LA ST NICOLAS - HÔTEL DE VILLE - RUE NEUVE - 27610 ROMILLY SUR ANDELLE**

**Tout bulletin non accompagné de la photocopie de la licence FFA en cours ou du certificat médical
de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an
le jour de l'épreuve, et non accompagné du règlement de l'engagement, ne sera pas pris en compte.**

NOM : PRÉNOM : SEXE : H () F () DATE DE NAISSANCE : .../.../.....

N° LICENCE : CATÉGORIE : CLUB OU ÉQUIPE :

ADRESSE COMPLÈTE :

CODE POSTAL : VILLE :

DISTANCE : 100 M : GRATUIT () : 500 M : GRATUIT () : 1,5 KM : 3 € () : 2 KM : 3 € () : 5 KM : 6 € (), ÉLU ()

COMMUNE : : 10 KM 8 € (), ÉLU (), COMMUNE :

SIGNATURE OBLIGATOIRE : CHÈQUE À L'ORDRE DES MILLE-PATTES DE ROMILLY

TARIFS POUR CLUBS ET GROUPES : POUR 10 INSCRIPTIONS, 9 PAYANTES 1 GRATUITE

TÉL : 02.76.49.00.72 : EMAIL : LEFEVRE.LINANT@WANADOO.FR

RÉSULTATS COMPLETS SUR WWW.CB2000.FR

Intercommunalité



ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE
Jacques Langlois
27 610 ROMILLY sur ANDELLE
TÉL: 02.32.48.12.54 Email: ecolemusiqueromilly@free.fr



Ne manquez pas les prochains concerts de l'école de musique :

Concerts de Noël

L'étrange Noël

Lundi 18 décembre

Concerts

Mercredi 20 décembre

18h30

Complexe Louis Aragon de Romilly sur Andelle
Entrée libre

Ecole de musique intercommunale Jacques Langlois 07 67 02 96 96

ecolemusiqueromilly@free.fr

Ces concerts clôturent une année musicale bien remplie dans une ambiance festive.

Entrée libre

A noter également, le mois de l'intermezzo en janvier !

Les Intermezzo sont de mini-concerts destinés aux plus jeunes pour découvrir les familles d'instruments. Le public peut essayer les instruments à l'issue d'un mini concert.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Romilly sur Andelle – Pont Saint Pierre – Douville sur Andelle

Mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Romilly sur Andelle, Pont Saint Pierre et Douville sur Andelle

Par l'arrêté du 16 octobre 2017, le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Romilly sur Andelle – Pont Saint Pierre – Douville sur Andelle a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Romilly sur Andelle, Pont Saint Pierre et Douville sur Andelle.

A cet effet, Monsieur Laurent GUIFFARD a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen

Le dossier soumis à enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- Les trois cartes de zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Romilly sur Andelle, Pont Saint Pierre et Douville sur Andelle.
- La délibération du 04/04/2017 approuvant le zonage avant enquête publique.
- La délibération du 26/09/2017 portant sur la validation des cartes de zonage avant enquête publique.
- La décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) du 20/07/2017.
- L'étude de mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées (phases 1 et 2).
- La notice justificative (note de synthèse de phase 3).
- L'arrêté du Président du SIA du 16 octobre 2017.
- Les quatre registres d'enquête (un dans chaque lieu d'accueil), établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, afin de consigner les observations du public.
- Un courriel : ep.zonageeauxusees@gmail.com. Les observations reçues par courriel seront intégrées au registre du SIA.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés du lundi 13 novembre 2017 au mercredi 13 décembre 2017 (l'enquête sera close le 13/12/2017 à 19 heures) afin que chacun puisse en prendre connaissance et y apporter ses observations, aux lieux et horaires suivants :

- Mairie de Romilly sur Andelle : 1T rue Neuve – 27610 Romilly sur Andelle
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 – Samedi de 9h à 12h.
- Mairie de Pont Saint Pierre : 54 Grande Rue – 27360 Pont Saint Pierre
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 16h à 18h (sauf le mardi matin et le mercredi après-midi où la mairie est fermée).
- Mairie de Douville sur Andelle : 20 rue du Cardinal Amette – 27380 Douville sur Andelle
Mardi de 17h à 19h – Jeudi de 8h30 à 9h30 – Vendredi de 16h30 à 18h30.

- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Romilly sur Andelle, Pont saint Pierre et Douville sur Andelle : 78 rue Saint Georges - 27610 Romilly sur Andelle
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

Les pièces du dossier d'enquête seront également consultables sur le site internet de la Communauté de Communes Lyons Andelle : www.cdcla.fr

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur un poste informatique au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Romilly sur Andelle, Pont Saint Pierre et Douville sur Andelle, 78 rue Saint Georges 27610 Romilly sur Andelle, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

La décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale est consultable sur le site de la MRAe de Normandie : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr

Les observations éventuelles pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou par courriel (ep.zonageeauxusees@gmail.com) qui seront intégrées au registre d'enquête du SIA ou être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Romilly sur Andelle, Pont Saint Pierre et Douville sur Andelle (78 rue Saint Georges – 27610 Romilly sur Andelle), lequel les annexera au registre d'enquête.

Monsieur le Commissaire enquêteur recevra aux jours et heures suivants :

- Lundi 13 novembre 2017 de 15h30 à 17h30 à la Mairie de Romilly sur Andelle
- Vendredi 24 novembre 2017 de 16h00 à 18h00 à la Mairie de Pont Saint Pierre
- Vendredi 1^{er} décembre 2017 de 16h30 à 19h00 à la Mairie de Douville sur Andelle
- Mercredi 13 décembre 2017 de 17h00 à 19h00 au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Romilly/A, Pont Saint Pierre et Douville/A

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

L'enquête sera close le mercredi 13 décembre 2017 à 19 heures.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le Commissaire Enquêteur qui transmettra l'ensemble accompagné de ses conclusions à Monsieur le Président du Syndicat d'Assainissement dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport sera transmise à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen.

Le rapport du Commissaire Enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Romilly/A, Pont St Pierre et Douville/A (78 rue Saint Georges – 27610 Romilly sur Andelle), ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes Lyons Andelle (www.cdcla.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Informations diverses

Activité	Nom Commerçant Adresse	N° téléphone	Ouverture et horaires	fermeture
Le Bistromilly	Mr LEROUX 47, rue Saint Georges	06.24.33.50.95	Mercredi et Jeudi 12h-13h30 et 19h-21h30 Vendredi 12h-13h30 et 19h-22h Samedi 12h-22h Dimanche 12h-21h30	Lundi et Mardi
Charcutier- traiteur	Mr VION 31, rue Saint Georges	02.32.49.76.43	7h30 – 13h 14h30 – 19h30	Dimanche AM Mercredi
Bar-tabac Française des jeux	Mr ROSSI 43, rue Saint Georges	02.32.48.16.07	7h-20h Samedi 8h-20h	Dimanche AM Lundi
Le Mercanti	Mme WATTEBLED et Mr LIGNY 46 Rue Saint-Georges	02 77 13 12 57	Lundi 7h-13h45 et 15h15-21h30, Mardi et Jeudi 7h-13h45 15h15- 19h30, du Vendredi au Dimanche 7h-13h45 et 15h15-21h30	Mercredi
Fleuriste Paysagiste Pollen	Mr CALLENS 92, rue Saint Georges	02.32.49.54.62	Lundi ; Mardi Jeudi ; Vendredi 8h30 – 19h Samedi 8h30 – 19h30	Mercredi Dimanche
Coiffeur SYMPA COUP'S	Mr CAHAGNE 2 ter, rue aux Ormes Esthéticienne Marie-Pierre	02.32.48.28.94	8h30 – 19h	Dimanche
Coiffeur Karine Nouvelle tendance	Mme DECAUX 66, rue Saint Georges	02.32.49.61.49	Mardi ; Mercredi Jeudi ; Vendredi 9h-12h ; 14h-18h Samedi 9h-17h	Dimanche Lundi
Garage Eurorepar	Mr DUBREUIL Mr DUBOSC 97, rue Saint Georges	02.32.49.99.75	8h - 12h ; 14h - 18h	Samedi Dimanche
Pharmacie	Mr et Mme PUYHAUBERT rue Blingue	02.32.49.76.64	9h – 12h30 14h30 – 20h Samedi fermeture à 18h30	Dimanche
Toilettage SAKAPUS	Mme Elodie MANNECHE 2 bis, rue aux Ormes	02.32.49.87.20	Lundi ; Mardi Jeudi 10h – 18h Mercredi, Vendredi 10h – 16h30	Samedi Dimanche
Intermarché	Madame LETELLIER 1868 Rue de la Libération	02 32 48 07 07	Du Lundi au Vendredi 09h00-19h30 Le Dimanche 09h00 - 12h30	Dimanche AM
Légumes FABERT	Mr et Mme Vincent FABERT 943 Rue de la Libération	06 73 29 59 58	Mercredi et Vendredi 10h-12h / 15h30-18h30 Jeudi 15h30-18h30 Samedi 9h30-12h30	De Septembre à Avril

Paroisse Notre Dame Seine Andelle

Les fêtes de Noël approchent. Vous êtes chaleureusement invités à la Célébration Eucharistique, Résidence la Poitière le **Mercredi 13 Décembre 2017 à 15 heures**.

Bonnes fêtes de fin d'année.



Identification des animaux

Article D 212- 63

Créé par Décret n° 2006-1662 du 21/12/2006



L'identification obligatoire des chiens, chats et carnivores domestiques, comporte d'une part, le marquage de l'animal par tatouage ou tout autre procédé agréé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture et, d'autre part, l'inscription sur le ou les fichiers permettant d'identifier l'animal.

IMPORTANT

Si vous perdez vos animaux de compagnie, faites toutes les recherches nécessaires avant d'appeler la Police Municipale. De même pour les animaux de ferme : assurez-vous que les barrages ou les haies sont en bon état.

Trop souvent, des animaux s'échappent sur la voie publique de jour comme de nuit. Vous avez la responsabilité de vos animaux. Un accident vous occasionnera des conséquences graves.

Police Municipale : 06 81 68 51 87 / 06 85 55 93 42 (en semaine)

Entretiens de vos haies, de vos arbres, sur la voie communale

Les haies et les branches d'arbres qui dépassent sur les trottoirs doivent être régulièrement taillées par vos soins.

Par ailleurs, il est gênant que les lignes de France Télécom soient obstruées par les branches d'arbres, cela perturbe une bonne télécommunication. Les branches doivent également être taillées pour laisser un espace libre aux fils.

D'avance, nous vous remercions pour votre compréhension.



Nuisances sonores - Arrêté préfectoral



Les activités bruyantes effectuées par des particuliers telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc... susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Nouveaux Habitants

Pensez à **vous faire connaître en Mairie** à l'accueil pour les démarches administratives : carte d'identité, carte grise (uniquement changement d'adresse) et pour que la municipalité puisse vous inviter à la réception des nouveaux habitants de l'année.



Collège Côte des Deux Amants

A vos papiers !!! Action recyclage les 12 et 13 Janvier 2018

Une nouvelle action recyclage aura lieu les 12 et 13 Janvier prochains : grâce à vos papiers, près de 8 tonnes de papier ont été récoltées en Juin dernier et des sorties scolaires pour les élèves du collège de Romilly sur Andelle ont ainsi pu être financées.

Comme à notre habitude, tout ce qui est papiers, magazines, journaux, publicités et cartons... seront récoltés, tout ceci est ensuite racheté au collège par une entreprise de recyclage.

Afin de nous aider, merci de stocker vos magazines, brochures publicitaires, vieux livres, anciens cahiers, catalogues et annuaires dans des cartons (ou juste ficelés). Ce mode de stockage nous permet ensuite de ranger plus efficacement dans la benne et de la remplir au mieux....

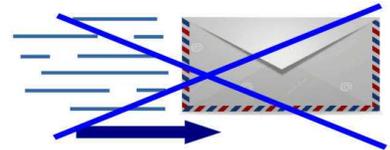
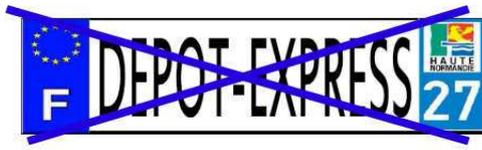
Rendez-vous parking du collège le 12 Janvier de 16h à 18h30 et le 13 Janvier de 9h à 12h00.

Rappel de sécurité

Pour votre sécurité, les gendarmes interviennent en tenue ou uniforme et sont porteurs d'une carte professionnelle. Si vous êtes contactés et que vous avez un doute, **FAITES LE 17** pour signaler les faits ou informer la Police Municipale.

Réforme de la délivrance des titres

Dans le cadre de la réforme de la délivrance des titres, nous vous informons que le dépôt sur place et la transmission par voie postale des dossiers de **PERMIS DE CONDUIRE** et de **CARTES GRISES** n'est plus possible en préfecture.



Veillez noter que jusqu'au 31 octobre 2017, les services PERMIS DE CONDUIRE ET CARTES GRISES ne recevront que les usagers se présentant pour des CAS PARTICULIERS* les LUNDI, MARDI et JEUDI de 9h à 12h00. Toutes les autres demandes devront être réalisées par voie dématérialisée sur le site www.ants.gouv.fr ou auprès des professionnels de l'automobile agréés pour les cartes grises.

*CAS PARTICULIERS CARTES GRISES : succession, véhicule d'importation , immobilisation, changement de caractéristiques techniques, modification d'état-civil, corrections

*CAS PARTICULIERS PERMIS: déclaration de perte du permis de conduire

Dès la **fermeture définitive des guichets le 6 novembre 2017** , en cas de blocage sur des dossiers compliqués, l'usager pourra utiliser une "procédure dématérialisée complémentaire" qui consiste à renseigner une requête en ligne et scanner l'ensemble des pièces justificatives.

Le Centre de traitement des titres se chargera alors de traiter ces demandes et de finaliser le dossier avant transmission à l'unité de production de l'ANTS.

Plus d'informations sur le site internet des Services de l'État www.eure.gouv.fr en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.eure.gouv.fr/Actualites/Desormais-des-teleprocedures-pour-chaque-titre>

Vous pouvez utiliser FranceConnect pour vous connecter sur beaucoup de portails.

Voici quelques exemples :

CONSULTER LE SOLDE DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE :



<https://tele7.interieur.gouv.fr/tlp/>

ASSURANCE RETRAITE :



<https://www.lassuranceretraite.fr>
<https://www.info-retraite.fr>



<https://www.service-public.fr/>

Plusieurs dizaines de portails ont déjà choisi le dispositif FranceConnect. Cette liste s'enrichit tous les mois.

Consulter notre site : <https://franceconnect.gouv.fr>

Ecrire à l'équipe FranceConnect :
support.usagers@franceconnect.gouv.fr



FranceConnect



FranceConnect est le bouton qui vous permet de vous connecter aux services publics en ligne en utilisant un de vos comptes existants.

 DINSIC
Tour Mirabeau
39-43 quai André Citroën 75015 Paris
<https://www.franceconnect.gouv.fr/>

Un accès simplifié aux administrations en ligne

+ Simple

- FranceConnect vous propose d'être reconnu par l'ensemble des services en ligne en utilisant un de vos comptes existants.
- Vous naviguez ensuite sur l'ensemble des sites disposant du bouton FranceConnect sans vous ré-identifier.
- Plus besoin de jongler avec une multitude d'identités numériques.

+ Sécurisé

- FranceConnect ne stocke pas de données personnelles. Seules vos données d'identité sont communiquées au service en ligne, dans le respect des contraintes de confidentialité et de manière sécurisée.
- A chaque connexion, vous êtes informés par un email.

LES NOTIFICATIONS PAR MAIL



Dans un souci de sécurité, FranceConnect vous envoie à chaque utilisation une notification par mail.

Si ce n'était pas vous, nous vous conseillons de modifier le mot de passe que vous utilisez et nous contacter par mail

sur support.usagers@franceconnect.gouv.fr

Nous vous invitons à ne pas communiquer vos identifiants et mots de passes à d'autres personnes.

Quelques questions pratiques

Pour entamer votre démarche, vous sélectionnez le bouton FranceConnect affiché sur le site de l'administration concernée. Vous vous authentifiez à l'aide d'un des comptes suivants :



SI VOUS UTILISEZ IMPOTS.GOUV

La DGFIP est un partenaire de FranceConnect. Vous pouvez utiliser votre compte Impot.gouv.fr pour accéder aux services de l'ensemble de nos partenaires.

L'accès à la plupart des services est ainsi personnalisé. Chaque personne a la possibilité d'avoir un compte dédié pour accéder aux services des administrations en ligne.

Chaque membre d'un foyer fiscal peut avoir son compte personnel. Pour cela, sur le portail des impôts, rendez-vous sur votre « espace particulier » puis « créer votre mot de passe »

SI VOUS UTILISEZ AMELI.FR

Améli est un partenaire de FranceConnect. Vous pouvez utiliser votre compte de l'assurance maladie pour accéder aux services proposés par nos partenaires.

SI VOUS UTILISEZ LA POSTE

La Poste est également un partenaire de FranceConnect. Bien sûr vous pouvez utiliser votre identité numérique délivrée par La Poste pour bénéficier des services proposés par nos partenaires.

Pour créer votre identité numérique La Poste vous pouvez aller sur le portail de La Poste <https://www.idn.laposte.fr/>

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

A V I S A U X É L E C T E U R S

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. **Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au samedi 30 décembre 2017 inclus.** Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette téléprocédure. Les inscriptions déposées en 2017 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1er mars 2018.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2018 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 30 décembre 2017, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date. **S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.**

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. **A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.**

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

PUBLICATION DES LISTES ÉLECTORALES

Les tableaux des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision seront déposés le 10 janvier 2018 au secrétariat de chaque mairie et affichés aux lieux accoutumés pendant dix jours. Ils demeureront, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence, entre le 10 et le 20 janvier 2018 inclus. A partir du 21 janvier 2018, aucune réclamation ne sera admise.

INFRACTIONS EN MATIÈRE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L. 86 et L. 88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

PIÈCES A PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription;
- L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.
- Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale.



Recensement Service National

Jeunes Français de 16 ans, garçons et filles, faites-vous recenser !

Le recensement est une démarche civique obligatoire. L'attestation délivrée est **indispensable** pour s'inscrire aux examens (BEP, baccalauréat, permis de conduire, concours d'Etat, etc...)

Dès le 16ème anniversaire et pendant les 3 mois suivants, tous les Français, filles et garçons, doivent venir se faire recenser à la mairie de leur domicile. Se présenter avec livret de famille, carte d'identité, justificatif de domicile et de la 2ème nationalité. En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche le jour de votre 16ème anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, présentez-vous (ou votre représentant légal) à la Mairie de votre domicile avec une pièce d'identité, le livret de famille de vos parents et, si besoin, tout document justifiant de la nationalité française. Une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie.

Adresse : MIN / DEF Caserne Philippon 56, rue Saint-Vivien CS 11313 76178 Rouen Cédex

☎ : 02 32 08 20 40 <http://www.defense.gouv.fr> Adresse Internet : csn-rouen.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Le centre du service national de Rouen a fermé définitivement son accueil physique au public.

Site d'information routière département de l'Eure www.inforoute27.fr

Informations sur les chantiers routiers en cours et sur les conditions de conduite lors d'évènements bloquants majeurs (épisodes neigeux, ...)

LIGNE 390 ROUEN - EVREUX

Départs possibles de Pont de l'Arche, d'Igoville, ...

Tous les renseignements sont sur www.eureenligne.fr Lignes régulières d'autocar Thème : transports

LIEUX D'ARRET DE LA LIGNE 540 Alizay - Rouen

4 arrêts sur Romilly :

- Café Le Marigny - rue Saint-Georges
- Mairie - rue Neuve - gare PMR
- RPA La Potière - Rue Blingue
- Le Tourne-Bride - Feux Avenue de la Gare



Merci de faire signe au conducteur et de préparer votre monnaie. **Tarif : 2 €** (sauf augmentation)

Se présenter à l'arrêt 5 minutes avant l'horaire de passage théorique.

Tous les renseignements sont sur www.eureenligne.fr Lignes régulières d'autocar Thème : transports

☎ 02 32 31 50 50

*Horaires à ce jour départ de Romilly vers Rouen : Du Lundi au samedi

- Feux Avenue de la Gare, du lundi au samedi 6h42 (**PS/VS**) - 7h10 (**PS** et sauf le samedi) - 12h37 (**PS**)
- RPA La Potière, du lundi au samedi 6h43 (**PS/VS**) - 7h11 (**PS** et sauf le samedi) - 12h38 (**PS**)
- Mairie, du lundi au samedi 6h44 (**PS/VS**) - 7h13 (**PS** et sauf le samedi) - 12h39 (**PS**)
- Le Marigny, du lundi au samedi 6h45 (**PS/VS**) - 7h15 (**PS** et sauf le samedi) - 12h40 (**PS**)

*Horaires d'arrivée sur Romilly en partant de Rouen : Du Lundi au samedi

- Le Marigny, du lundi au samedi 18h45 (**PS/VS**) - 17h55 (**PS** et sauf le samedi) - 15h (**PS**)
- Mairie, du lundi au samedi 18h46 (**PS/VS**) - 17h56 (**PS** et sauf le samedi) - 15h01 (**PS**)
- RPA La Potière, du lundi au samedi 18h47 (**PS/VS**) - 17h57 (**PS** et sauf le samedi) - 15h02 (**PS**)
- Feux Avenue de la Gare, du lundi au samedi 18h48 (**PS/VS**) - 17h58 (**PS** et sauf le samedi) - 15h03 (**PS**)

***PS** (périodes scolaires) **VS** (vacances scolaires)

Informations Santé

Maison Médicale Henri DUNANT - 792 Rue Blingue ☎ 02-32-49-77-29

Horaires habituels du Secrétariat de la Maison Médicale : Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h, le Samedi de 9h à 12h. La Maison Médicale regroupe Médecins, kinésithérapeute, ostéopathe, pédicure, infirmières, diététicienne, psychologue. Prendre rendez-vous auprès du secrétariat pendant les heures d'ouverture.

Nouveau numéro national gratuit pour joindre un médecin généraliste en NORMANDIE, en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux : **116 117** (tous les soirs après 20 h, le week-end à partir du samedi midi et les jours fériés). En cas d'urgence vitale, le **15** reste le numéro à composer.

Services de garde

En dehors des horaires d'ouverture de la Maison Médicale, si vous avez besoin d'un médecin pour consultation ou avis médical, **faire le 116 117 (voir ci-dessus). En cas d'urgence, faites le 15.**

Infirmières Week-end et jours fériés ☎ 02-32-49-23-25 (garde uniquement)

Dentiste Dimanches et jours fériés (pas le samedi) de 9 h à 13 h ☎ 02-32-31-60-41 (garde uniquement)

Pharmacies de garde : composer le 32 37 (messagerie vocale)

Seringues usagées

La pharmacie de Romilly sur Andelle récupère et échange les boîtes de seringues usagées
Gratuitement ☎ 02 32 49 76 64



TAXI BLOMME ☎ 02 35 23 08 03 ou 06 81 25 07 13 / TAXI MANU ☎ 06 07 77 13 69

Taxi et transport de malades assis

Cabinet dentaire

Mr PAVALUTA

858 Rue Blingue - Romilly sur Andelle

☎ 02 32 49 92 07

PHARMACIE Mr et Mme PUYHAUBERT

Rue Blingue ☎ 02 32 49 76 64

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi : 9 h -12h30 et 14h30 - 20h00

le samedi : 9h - 12h30 et 14h30 - 18h30

Clinique vétérinaire de l'Andelle

Dr HERICHER / Dr FEHRENBACH / Dr HAUTOT

300 Rue de la Libération à Romilly sur Andelle

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

le samedi de 9h00 à 13h00 et de 14h à 16h00

☎ 02 32 49 20 97 veterinaireandelle.com

En dehors des horaires d'ouverture, les informations concernant la permanence de soins sont disponibles sur appel téléphonique.

Le Défenseur des Droits 09 69 39 00 00

www.defenseurdesdroits.fr

CIDFF (droit des familles) 02 32 33 44 56

Victimes ou témoins de violences 3919

S.A.M.U.	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Appel d'urgence	112
Centre anti poison	0800 59 59 59
Réseau bronchiolite Haut-Normand	02 35 71 70 82
Appel d'urgence personnes sourdes ou malentendantes	114
Appel d'urgence sociale	115
Allo Enfance maltraitée	119
Halte au harcèlement à l'école	3020
Suicide écoute	01 45 39 40 00
www.suicide-ecoute.fr	

La Lettre de Romilly est réalisée par la commission « Communication et Information » et le service administratif.

Elle est distribuée par deux agents communaux.

Courriel : mairie@romilly-sur-andelle.fr ☎ 02-32-48-73-00 fax : 02-32-49-28-00

Cette lettre est téléchargeable sur le site de Romilly : www.romilly-sur-andelle.fr



SERVICES PUBLICS

« Pôle Emploi » ☎ 3949

Informations en ligne sur www.poleemploi.fr.

Assistante Sociale

Pour les nouveaux dossiers

N° unique 02 32 31 97 17 Ou 02-32-49-52-21

Centre de Fleury Andelle

P.M.I. (Protection Maternelle Infantile)

☎ 02-32-49-52-21

Permanence pesées : les jeudis de 14h à 16h,
sans rendez-vous à Fleury/Andelle.

Consultation avec le médecin de la P.M.I.

Dr PETIT - sur rendez-vous (même n°)

A romilly : tous les lundis de 15h30 à 17h00

RPA Potière - Mme CAYZEELE - infirmière

Trésor Public ☎ 02 32 49 00 62

Zac La Vente Cartier à Charleval

Ramassage des ordures ménagères

Dépôt des ordures ménagères le dimanche soir
pour ramassage le lundi matin et le mercredi soir
pour ramassage le Jeudi matin avec les sacs
jaunes du tri sélectif ☎ 02 32 54 47 64

Syndicat Assainissement ☎ 02 32 48 20 70

Lundi 8h30-13h00 13h30-18h00

Mardi et Jeudi 8h30-13h30

Vendredi 8h30-13h00 13h30-18h00

Bureau : 78 rue Saint-Georges

VEOLIA EAU ☎ 09 69 39 56 34

Toutes les démarches sans se déplacer

7j / 7 24h/24

Lieu d'accueil pour les clients :

ZAC Eco Seine à Bouafles

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

www.veoliaeau.fr

GAZ

N° d'urgence sécurité 0800 47 33 33

Pour raccordement au gaz 0810 224 000

Si contrat avec GDF Suez Dolce Vita

09 69 324 324 (appel non surtaxé)

ou www.gdfsuez-dolcevita.fr

Service Public

3939* « Allo service public » ou www.service-public.fr

*Le 3939 est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
et le samedi de 8h30 à 12h30

Les permanences CAF

☎ 0810-25-27-10

Mairie de Pîtres, sur borne à l'Espace des Deux Rives
Adresse postale : Allée des Soupirs 27026 Evreux Cédex
Site internet : www.eure.caf.fr

Amélioration de l'Habitat

Renseignements et conseils gratuits

Permanences 9 rue du Général Leclerc à Fleury sur Andelle

Le 3ème Mardi de 10h à 12h (sauf en Août)

☎ 02 32 39 84 00 Mail : contact27@soliha.fr

CARSAT (CRAM) ☎ 3960 24/24 7/7

Pour les appels à partir d'un mobile, faire le 09 71 10 39 60

C.I.C.A.S. d'Evreux - ☎ 0820-200-075

Permanence Caisse de Retraite Complémentaire

24 rue de la Harpe de 9h à 18h

Caisse Primaire d'Assurance Maladie C.P.A.M. ☎ 3646

✉ 1bis Place Saint Taurin 27030 EVREUX Cédex

SY.G.O.M. Gestion Ordures Ménagères ☎ 02 32 54 47 64

S.I.D.E.A.L. Piscine - Rue du Collège à Pont Saint Pierre

☎ 02 32 49 70 90 ou 02 32 49 70 59

Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique

« Jacques LANGLOIS » Secrétariat ☎ 02 32 48 12 54

S.T.E.L.A. (Syndicat Transport des Elèves Lyons Andelle)

10 rue Henri Leray Fleury / Andelle ☎ 02 32 48 07 86

Bureau de Pîtres ☎ 02 32 49 40 40

Syndicat Mixte pour la gestion des Gymnases

ZAE La Vente Cartier à Charleval ☎ 02 32 49 44 52

E.D.F.- dépannage

☎ 09 726 750 27

Syndicat Pays du Vexin Normand ☎ 02 32 21 08 02

pays-vexin-normand.com